

**Von:** newsletter.jurinfo@ipi.ch  
**Gesendet:** Freitag, 29. April 2005 12:07  
**Betreff:** Newsletter No 4/2005 "Informations juridiques"

Mesdames, Messieurs,

Nous avons le plaisir de vous faire parvenir le No 4/2005 de la Newsletter "Informations juridiques". Nous vous en souhaitons une bonne lecture.

---

Table de matière :

1. Plan d'action des pays industrialisés dans le domaine de la propriété intellectuelle et du développement
2. Adhésions de la Lettonie à la Convention sur le brevet européen; Etat des lieux relatif à l'entrée en vigueur de l'acte de révision du 29 novembre 2000

---

## **1. Plan d'action des pays industrialisés dans le domaine de la propriété intellectuelle et du développement**

A l'invitation des Pays-Bas et du Royaume-Uni, les représentants de 25 offices nationaux de propriété intellectuelle – dont l'Institut Fédéral de la Propriété Intellectuelle –, de l'Office européen des brevets et de la Commission européenne se sont réunis les 21 et 22 mars 2005 à Munich. Outre aux aspects de développement en rapport avec la propriété intellectuelle, la réunion a traité, entre autres choses, des propositions de la Suisse concernant la déclaration de la source (<http://www.ige.ch/F/jurinfo/j105.shtm#6>) des ressources génétiques et des savoirs traditionnels dans les demandes de brevet. Communiqué de presse (en anglais: <http://www.ige.ch/E/jurinfo/documents/j110002e.pdf>)

## **2. Adhésions de la Lettonie à la Convention sur le brevet européen; Etat des lieux relatif à l'entrée en vigueur de l'acte de révision du 29 novembre 2000**

Le gouvernement de la République de Lettonie a, le 5 avril 2005, déposé son instrument d'adhésion à la Convention sur le brevet européen (CBE) et à l'Acte portant révision de la CBE du 29 novembre 2000. Pour la Lettonie, la Convention entrera en vigueur le 1er juillet 2005 en tant que 31e Etat contractant: <http://www.ige.ch/F/jurinfo/j110206.shtm>.

Avec nos meilleures salutations

Institut Fédéral de la Propriété Intellectuelle  
Félix Addor  
Membre de la Direction  
Conseiller juridique de l'Institut

-----  
Wenn Sie diesen Newsletter zukünftig nicht mehr erhalten möchten, [klicken Sie bitte hier](#).  
Pour vous désabonner, [cliquez ici](#).  
Per disdire l'abbonamento, [cliccate qui](#).  
To Unsubscribe, [please click here](#).